

Déclaration du Mouvement Syndical guinéen sur le changement de régime survenu le 05 Septembre 2021

Pour la 3^{ème} fois dans l'histoire de la Guinée indépendante, l'Armée guinéenne s'est invitée dans l'arène politique par une prise du Pouvoir le 05 Septembre 2021 afin de remettre notre pays sur le droit chemin du respect des **Droits de l'Homme et de la Démocratie**.

Cette nouvelle situation est la conséquence logique d'une crise majeure née depuis que le Gouvernement s'est engagé en 2019 dans une voie de réforme politique pour octroyer au Chef de l'Etat, un 3^{ème} Mandat en violation de la Constitution qui n'en autorisait que deux successifs.

Mesurant les risques d'une telle aventure, le Mouvement syndical à travers l'Inter central CNTG-USTG, avait ouvertement exprimé ses réserves lors de la rencontre avec le Premier Ministre d'alors sur la demande de ce dernier, le 20 Septembre 2019 à la Primature.

En lieu et place d'une éventuelle modification de la Constitution, le Mouvement syndical avait exprimé dans un Mémoire adressé au Premier Ministre, la nécessité pour le Gouvernement d'accorder plus d'attention aux conditions de vie très difficile des travailleurs/ses par le respect des Accords collectifs tripartites signés lors des grandes crises sociales. Cette demande est demeurée sans suite malgré tous les efforts menés par le Mouvement Syndical y compris ceux relatifs à l'opérationnalisation du **Conseil National du Dialogue Social (CNDS)** dont le Décret de création a été pris depuis Août 2016.

Face aux événements survenus le 05 Septembre 2021, le Mouvement Syndical tout en prenant acte de la nouvelle donne :

- salue l'atmosphère de calme et de paix ayant prévalu sur l'ensemble du territoire national suite au changement de Régime;
- se félicite que ce changement n'a pas porté atteinte aux Droits du Travail et aux Libertés syndicales consacrés par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et les Lois de notre pays ;
- salue également la volonté exprimée des Nouvelles Autorités de mettre en place un processus de concertation inclusive de tous les Acteurs Politiques, Economiques et Sociaux en vue de permettre à notre pays de se doter d'Institutions fortes et crédibles.

Pour rendre la nouvelle Transition utile et profitable à tous les guinéennes/nes, le Mouvement Syndical demande au **Comité National de Rassemblement pour le Développement (CNRD)** :

1. de mettre en place une Gouvernance vertueuse à travers des réformes courageuses qui permettront d'offrir des opportunités d'emplois décents à tous les guinéens/es sans discrimination, ni exclusion d'aucune sorte et en lien avec les Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies, notamment en son **Objectif 8**;
2. de moraliser l'Administration Publique pour la débarrasser définitivement du clientélisme et du népotisme, sources de frustrations et d'injustice sociale ;
3. de veiller à l'indépendance de la Justice ;
4. d'engager une lutte sans merci contre les bandits à cols blanc qui ont mis à terre l'économie de notre pays et appauvris nos populations;
5. de revoir à cet effet, le train de vie de l'Etat pour orienter les économies faites vers des besoins prioritaires et essentiels du pays que sont entre autres : l'Education, la Santé, les routes, l'Environnement...etc. ;
6. de faire du **Dialogue social**, le Moyen par excellence de promotion de la **Démocratie** et du respect des Droits des travailleurs/ses.
7. Le Mouvement Syndical demande à cet égard aux nouvelles Autorités de tout mettre en œuvre pour rendre fonctionnel, les structures de dialogue social en vue de prévenir les conflits collectifs pouvant affecter la paix dans notre pays en général et dans le Monde du Travail en particulier ;
8. Il encourage aussi les nouvelles Autorités à préserver les emplois de tous les travailleurs/ses relevant des Institutions républicaines dissoutes moment.
9. Le Mouvement Syndical demande au CNRD de prendre des mesures urgentes pour protéger les citoyens contre les coupures de route.
10. Enfin, le Mouvement syndical guinéen renouvèle son attachement irréversible aux valeurs et Principes universels des Droits de l'Homme tels que consacrés dans la Charte de l'Organisation des Nations-Unies, de l'Union Africaine et de la CEDEAO et reconnus dans nos différentes Lois Nationales.

Conakry, le 07 Septembre 2021

Le Mouvement Syndical Guinéen